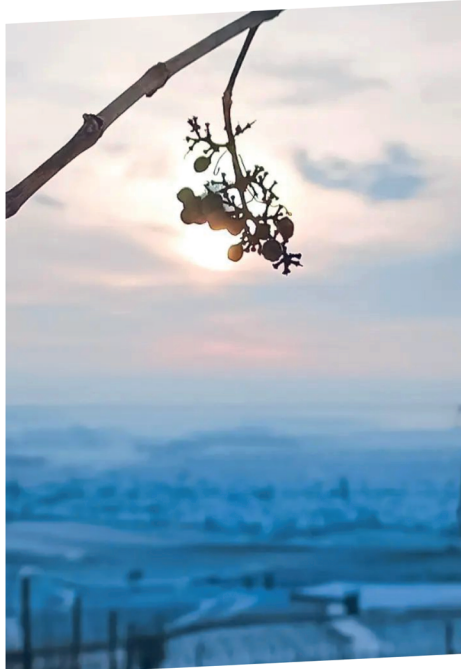


Gazett'Infos

mini format, condensé d'infos !

#20

Février 2024



2023 est derrière nous, marqué par le drame du 9 août et ses 11 victimes qui ont péri lors de l'incendie à la Forge. La justice a maintenant pris le relais pour déterminer les responsabilités et cela mettra sans doute plusieurs années à aboutir. Nous avons été, moi-même, certains élus et agents, entendus par la gendarmerie, dans le cadre de cette affaire, et aussi suite à la perquisition qui a eu lieu en mai mais dont on ne connaît toujours pas les motifs, ni l'origine. Bien entendu, quand nous aurons des éléments transmissibles et avérés, nous apporterons des informations claires, sans sous-entendus pouvant apporter de la suspicion inutile.

Le budget 2024 a été voté en décembre dernier, permettant ainsi la réalisation des investissements dès le début de l'année. Les projets prévus en 2020 sont maintenant tous en cours ou bien engagés. Malgré une conjoncture difficile avec des augmentations de prix qui impactent les ménages comme les collectivités, nous avons réussi à maintenir nos engagements en trouvant des recettes complémentaires et notamment des subventions de l'Etat, de la Région, de la CeA ou encore de Colmar Agglomération. Je les remercie pour leur soutien financier.

Je vous souhaite bonne lecture du présent numéro.

Serge NICOLE

Maire de Wintzenheim

“ zoom sur le déneigement

L'hiver est là avec son lot de petits plaisirs, mais aussi de contraintes. Parmi elles, la neige qui rend plus difficiles les circulations, pour peu qu'on la laisse prendre ses aises. À chaque type de voirie son échelon d'intervention : départemental, communautaire, municipal... et vous !

Le déneigement des voies de circulation est une préoccupation de premier plan pour assurer la bonne circulation et la sécurité de tous. Nul n'est à l'abri d'une collision ou d'une chute.

VOTRE CONTRIBUTION COMPTE : vous, résidents urbains, avez votre rôle à jouer dans le déneigement. C'est ce qu'établit l'arrêté 172/2023 de la commune relatif à la propreté des espaces publics. Y est stipulé que la propreté et le déneigement des trottoirs ou voies de circulations devant chaque terrain ou propriété privée incombent aux riverains qui y résident. Cet arrêté est loin d'être une curiosité parmi les règlements municipaux; s'il est peu connu ou peu « naturellement » mis en pratique, c'est sans doute que l'exigence est moins présente.

LE DÉNEIGEMENT RIVERAIN EN TROIS COUPS DE PELLE À NEIGE

- Le déneigement incombe aux occupants et, à défaut, aux propriétaires, des résidences ou des terrains ;
- Il se fait sur au moins 1,4 m de large tout le long de la façade ou de la bordure de terrain, sur le trottoir ou sur la voirie s'il n'existe pas de trottoir ;
- La neige est stockée en cordon, en limite de l'espace dégagé, en veillant que des couloirs de circulation soient préservés (3 m de large sur voirie) ;
- On ne stocke pas la neige sur les regards des grilles d'écoulement des égouts, ni dans les caniveaux ;
- On ne stocke pas sur l'espace public ce qu'on déneige chez soi ;
- On ne fait pas couler de l'eau sur l'espace public par temps de gel, même de l'eau chaude.

À LA UNE !

- ✓ Retour en images L'Agenda
- ✓ La taille des haies Un livret offert aux écoliers Festival Azariste et le voyage des sens La saison de pêche recommence bientôt !
- ✓ Inscription à la Fête des Aînés Mots des groupes

COUP
DE
COEUR

L'action solidaire du CMJ

RETOUR EN IMAGES



27 novembre 2023 : vernissage de l'exposition « L'Art'nimal qui est en vous » de Fanny Fontaine



5 décembre 2023 : venue de Saint-Nicolas



Du 8 au 10 décembre 2023 : marché de Noël de Logelbach



20 décembre 2023 : spectacle jeune public « C'est quoi Noël ? » de Marikala



19 janvier 2024 : signature du contrat de mixité sociale



Du 1^{er} au 3 décembre : Marché de Noël de Wintzenheim



6 décembre 2023 : concert de Do Montebello



12 et 13 décembre 2024 : spectacle jeune public « Ohlala Léon, c'est Noël » offert par le CCAS aux écoles maternelles des écoles, à des enfants suivis par le CCAS et à des enfants de l'association Résonance. Il a été également ouvert au grand public dans le cadre de la saison culturelle.



10 janvier 2024 : concert de Selia



2 février 2024 : 79^{ème} anniversaire de la libération de Wintzenheim

L'AGENDA

SPECTACLE JEUNE PUBLIC : THÉÂTRE ET MARIONNETTES « PTIT LOUP »

Le **28 février à 15h**, à l'Arthuss. Dès 3 ans. Trois histoires pour petites oreilles, où l'on croise des loups et des doudous, des mamans irresponsables et des monstres endormis.

Réservations nécessaires au 07 87 79 87 63 ou via la billetterie en ligne.

CONCERT LES ALSACIENNES DE PARIS

Folklore traditionnel. Le **6 mars à 20h**, Espace culturel Arthuss. **Tout le programme sur www.ville-wintzenheim.fr - Réservations nécessaires au 07 87 79 87 63 ou via la billetterie en ligne.**

BOURSE AUX VÊTEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DAME BLANCHE

Les **16 et 17 mars**, Halle des Fêtes

MARCHÉ DE PÂQUES

Rendez-vous le **22 mars de 14h à 19h** et les **23 et 24 mars de 10h à 19h** à la Halle des Fêtes de Wintzenheim

EXPOSITION DE MME BAUMANN ET SES ÉLÈVES

Du **29 mars au 1^{er} avril**, Arthuss

Exposition au profit de l'association Solidarité Femmes 68

CONCERT DE CORINNE ET LES VOYAGEURS

Le **3 avril à 20h**, Espace culturel Arthuss
Corinne Guth, auteure-interprète aime le voyage. Elle a croisé sur sa route le jazz, la pop, le blues, le rock, la chanson et elle aime raconter des histoires... des histoires de vie racontées par des chansons originales pleines de sens et de sincérité, tantôt engagées, nostalgiques ou drôles sur des mélodies saisissantes qui font s'évader.

Tout le programme sur www.ville-wintzenheim.fr - Réservations nécessaires au 07 87 79 87 63 ou via la billetterie en ligne.

REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES DE LA COMPAGNIE LES VRILLÉS

Les **05 et 06 avril à 20h**, le **07 avril à 15h**, Salle Laurentia

La taille des haies

Le printemps approche et la période de taille des végétaux également.

Les haies des propriétés privées qui bordent le domaine public et les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

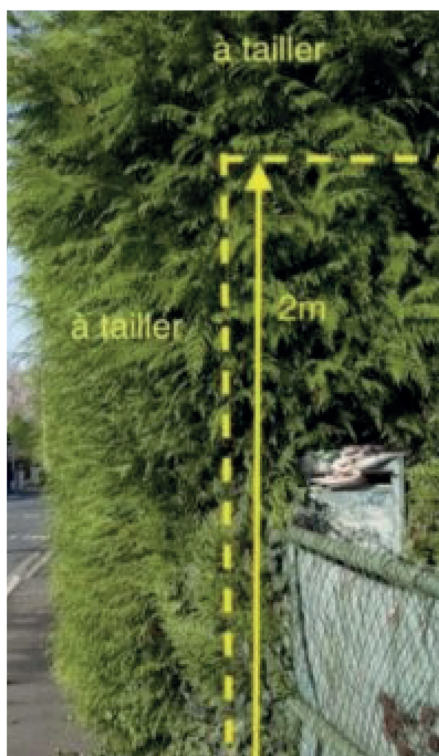
Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

• Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

• Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).



Un livret offert aux écoliers



Un livret « Bien vivre ensemble, les règles de politesse et de civilité » a été offert par le maire

Serge Nicole à tous les enfants des écoles de Wintzenheim et Logelbach !

Ce livret donne les principales règles de politesse et de civilité à

utiliser pour favoriser une vie en groupe harmonieuse. Il s'appuie sur les notions de respect (des autres, des choses, des lois et de soi), de tolérance et de solidarité. Ce support pédagogique participe d'une manière simple à l'éducation à la citoyenneté des enfants.

COUP
DE
COEUR

L'action solidaire du CMJ

En décembre 2023, lors des marchés de Noël de Wintzenheim et Logelbach, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a mené deux actions caritatives en proposant à la vente des bûches de bois et en collectant des jouets pour les enfants dans le besoin.

Dans un second temps, le CMJ a ensuite convié le Père Noël, le 27 décembre à 15h, à une distribution de cadeaux aux enfants de l'association Résonance de Logelbach, suivie d'un goûter en présence du maire Serge Nicole, ainsi que de M. Zolger, président de l'association et M. Grousset, directeur.

Vendredi 5 janvier 2024 à l'Arthuss, un chèque de 300€ a également été remis à l'association Entraid'Alsace, qui soutient des associations humanitaires. Cette somme correspond au produit de la vente des bûches décrite ci-dessus.



Bravo et merci à eux !

FESTIVAL AZARISTE ET LE VOYAGE DES SENS

Fidèle à son envie de faire vivre la musique et la danse hors des murs de l'Arthuss afin d'en faire profiter le plus grand nombre de personnes, L'EMDW est porteuse d'un projet inédit pour 2024 : le festival « Azariste et le voyage des sens » qui se déroulera du 29 mai au 2 juin 2024 à la Base Nautique de Colmar-Houssen.

Cinq jours de rencontres artistiques se dérouleront au fil de la nature et de l'univers d'Azariste, et en apothéose, un spectacle de grande envergure sur l'eau et avec l'eau. Les journées seront rythmées par le festival avec notamment des ateliers pour les scolaires ayant participé durant l'année à la réalisation d'une fresque collaborative sous l'impulsion d'Antoine Brellmann, artiste peintre. Les élèves de l'école La Dame Blanche à Wintzenheim ont été les premiers à rencontrer M. Brellmann : la co-création de la grande fresque a démarré début janvier ! 28 classes, 5 écoles et près de 600 élèves vont réaliser une fresque de 30 mètres de long...

N'hésitez pas à soutenir les élèves ainsi que ce fabuleux projet via le site de financement participatif : <https://www.helloasso.com/associations/ecole-de-musique-et-de-danse-de-wintzenheim/collectes/festival-azariste-et-le-voyage-des-sens>

LA SAISON DE PÊCHE RECOMMENCE BIENTÔT !

L'association de pêche et de pisciculture vous accueille dans un cadre bucolique au Vallon d'Aspach à La Forge.

On y pratique :

- La pêche à la truite à l'étang « Hummel » tous les dimanches matins d'avril à septembre si les conditions climatiques le permettent.
- La pêche à la carpe « No Kill » à l'étang 2 toute l'année.
- La pêche du Vendredi Saint pour les pêcheurs de grosses truites et portions; et pour les non pêcheurs, il y a possibilité de commander vos truites fraîches.



MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION DE WINTZENHEIM
CONTACT : 03 89 27 94 94 - mairie@mairie-wintzenheim.fr

📘 : Ville de Wintzenheim

Tirage : 4250 exemplaires

Périodicité : trimestrielle

Directeur de la publication : Serge NICOLE

Réalisation : Daniel LEROY, Service Communication

Création graphique et mise en page : Service Communication

Crédit photos : Service Communication, Eric Bohn (p1), Prefet68 (p2)

Merci à l'ensemble des services pour leur contribution à ce numéro

INSCRIPTION À LA FÊTE DES AÎNÉS

La traditionnelle Fête des Aînés est l'occasion pour la commune d'inviter ses seniors afin de partager un bon moment et d'échanger avec eux. Cette fête, organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), permet de se retrouver autour d'un repas festif dans une ambiance musicale et conviviale. Cette année, elle se déroulera le **samedi 9 mars 2024**, à la salle Tomi Ungerer de Logelbach.

Au menu :

Entrée : paté en croûte aux champignons et mousse de foie, céleri et carottes rapés, cornichons

Plat : suprême de poulet sauce forestière, riz pilaf aux légumes

Dessert : biscuit fraîcheur - café

Côté musique, l'animation sera assurée par Anne Balta et une chorale d'enfants. Au gré de leurs chansons entraînantes, les artistes vous feront danser et passer un chaleureux moment.

Cette invitation s'adresse aux personnes âgées de 74 ans et plus, c'est-à-dire nées avant le 1^{er} janvier 1950 et habitant à Wintzenheim, La Forge ou Logelbach. Si vous désirez venir accompagné(e) de votre conjoint(e) âgé(e) de moins de 74 ans, une participation de 25€ sera demandée (à régler par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public).

Peu de personnes ayant pris le bus l'année dernière, il a été décidé le supprimer mais n'hésitez pas à vous signaler pour la mise en place d'un covoiturage.

Pour vous inscrire, vous devez remettre le talon-réponse ci-dessous au service Accueil et Formalités administratives de la mairie, muni(e) de votre carte d'identité et d'un justificatif récent de domicile. Un ticket d'inscription vous sera alors remis.

Le mot du groupe « Vivre Wintzenheim avec ambition et réalisme »

« Nous avons fait le choix de l'aménagement de la route de Colmar, qui s'inscrit dans une démarche environnementale, par la révégétalisation, par la désimperméabilisation et agir sur la décarbonation, dans le bon sens en respectant nos engagements. »

Pour le groupe,
Dominique HEROLD

Le mot du groupe « Wintzen'aime pour vous, avec vous »

« L'équipe majoritaire dépense sans compter: tous les grands projets lancés à ce jour ont vu leurs COÛTS DOUBLÉS par rapport aux promesses électorales. À côté de cela, la justice s'intéresse à notre Maire et à deux adjoints, que ce passe-t-il ? »

Pour le groupe,
Claude KLINGER-ZIND

Le mot de Corinne BUEB, conseillère municipale indépendante

« Une nouvelle année commence, remplie de bonnes résolutions et d'espérance. Qu'elle rime avec sérénité, épanouissement et prospérité.

Tous mes vœux pour 2024. »

FICHE D'INSCRIPTION À LA FÊTE DES AÎNÉS DU 9 MARS 2024

à retourner dûment complétée, au service *Accueil et Formalités administratives*, munie(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile - 28 rue Clemenceau 68920 Wintzenheim **avant le 4 mars 2024**.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

- Je participe
- Je ne participe pas
- Je participe et viendrai accompagné(e) par :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

S'il/elle a moins de 74 ans, je joins un chèque de 25€ libellé à l'ordre du « Trésor Public ».

- Je souhaite bénéficier d'un covoiturage et indique mon numéro de téléphone pour l'organisation.....

La ville de Wintzenheim représentée par son Maire Serge NICOLE vous informe, que vos données personnelles font l'objet d'un traitement en vue de l'organisation de la fête des aînés. Les destinataires de ces données sont, en tant que de besoin, les services émetteurs du présent coupon et les autres services susceptibles d'intervenir conjointement avec eux. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 « RGPD », vous bénéficiez de droits. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, sur vos droits ou pour les exercer, adressez-vous à aschmitz@mairie-wintzenheim.fr